

Concours des Maisons Fleuries 2023

Catégories

- 1re. Maison avec jardin, cour ou terrasse
- 2e. Balcon en immeuble collectif
- 3e. Façade sur rue, avec fenêtre ou mur fleuri
- 4e. Espaces verts communs d'immeubles collectifs
- 5e. Potager
- 6e. Commerce, bar, restaurant et entreprise
- 7e. Exploitation agricole
- 8e. Prix «coup de coeur du jury»

Critères d'évaluation

1. Esthétique de l'ensemble
2. Choix des plantes
3. Qualité et entretien des plantes
4. Mobilier et accessoires

Le jury se déplacera pendant le mois de juillet

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour participer au concours merci de retourner ce bulletin à la mairie avant le 10 juillet :
16 bis place du Maréchal Leclerc // mairie@sainte-maure-de-touraine.fr

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Catégorie :